

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXERCICE 2021

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07



Communauté de Communes du Sundgau

Quartier Plessier
Avenue du 8 e régiment de Hussards
BP19 68 131 Altkirch Cedex

Tél: 03 89 08 36 20

<http://www.cc-sundgau.fr>

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

L'année 2021 est marqué par les suites de la crise sanitaire et la remise en état de fonctionnement des stations d'épuration. La pression sur les analyses des boues est maintenue et de nouveaux devis ont été signés.

L'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 a été voté et doit être mis en application. Pour la CCS cela signifie des adaptations techniques au niveau des stations de traitement, à savoir l'installation et l'équipement en point A2 et point A5 les stations de traitement pour un coût estimé à 150 000 € HT de travaux sur des équipements « finalisés »

Le contrat de territoire eau climat est en cours de réalisation notamment dans la partie assainissement avec les défis techniques, calendaires et logistiques que cela entraîne.

1. Présentation générale du service

▪ Périmètre et nature du service assuré

La Communauté de Communes Sundgau assure les compétences suivantes pour l'assainissement collectif :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées
- Dépollution

Le service public d'assainissement collectif en compétence directe de la CCS dessert 17 537 abonnés dont 1 882 en assainissement non collectif. Deux modes de gestion sont établis sur le territoire :

- Gestion en régie pour 13 998 abonnés soit 33 550 habitants
- Gestion en DSP pour 3 539 abonnés soit 10 627 habitants jusqu'au 19 septembre 2022.

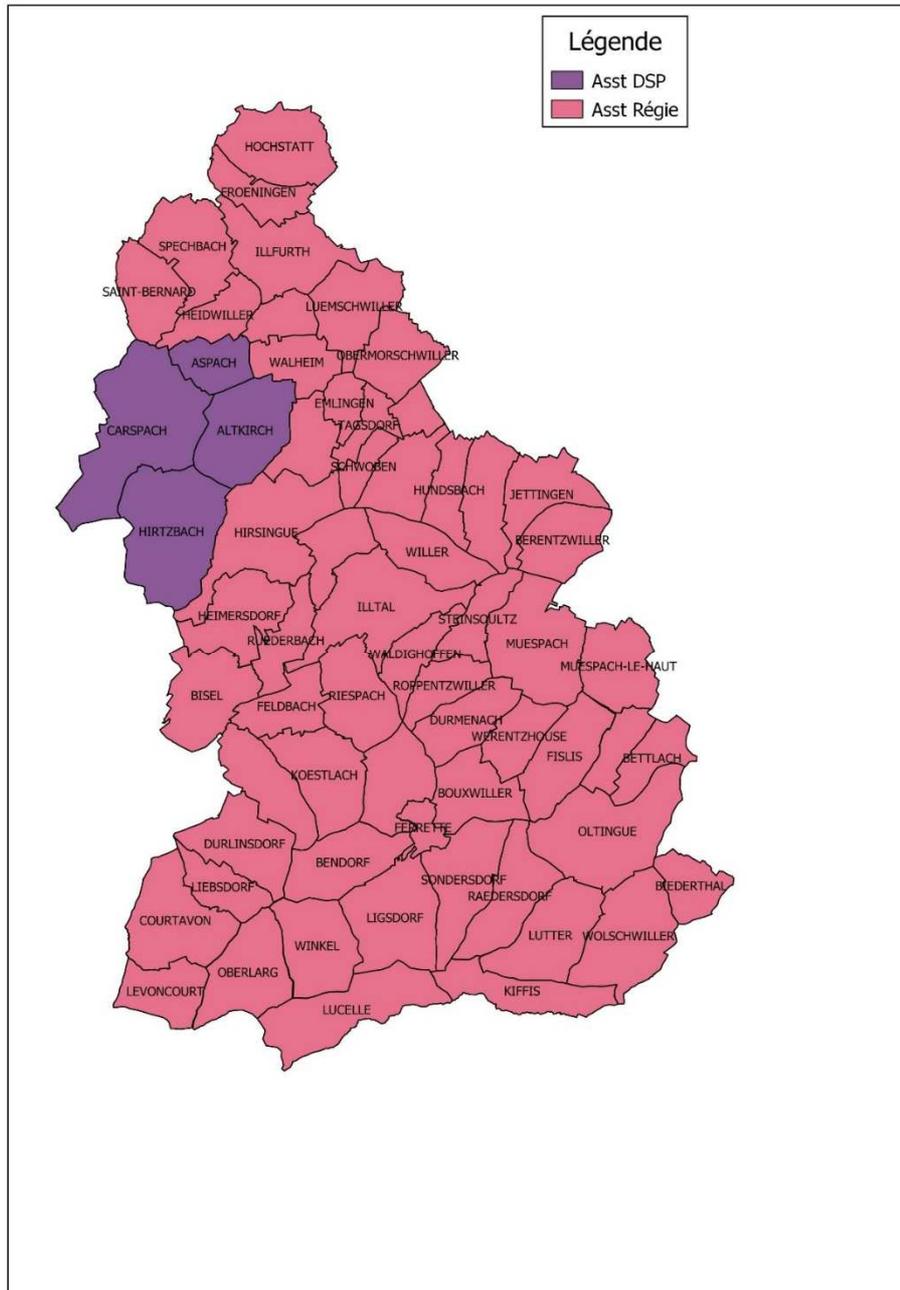
Le zonage assainissement a été approuvé fin 2020 pour le territoire de la CCS en raison des documents antérieurs existants ainsi :

- Ancien territoire CCA : zonage approuvé
- Ancien territoire CCIG : zonage approuvé
- Ancien territoire CCSI : zonage approuvé
- Ancien territoire CCVH : zonage approuvé
- Ancien territoire CCJA : zonage approuvé

Règlement du service assainissement collectif : OUI

▪ **Mode de gestion du service**

La Communauté de Communes a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien, la permanence du service, la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. La répartition des modes de gestion est la suivante :



	Compétence ASSAINISSEMENT
Altkirch	DSP jusqu'au 19 septembre 2022
Aspach	DSP jusqu'au 19 septembre 2022
Bendorf	Pas d'assainissement
Berentzwiller	régie intercommunale
Bettendorf	Pas d'assainissement

Bettlach	régie intercommunale
Biederthal	Pas d'assainissement
Bisel	régie intercommunale
Bouxwiller	Pas d'assainissement
Carspach	DSP jusqu'au 19 septembre 2022
Courtavon	Pas d'assainissement
Durlinsdorf	régie intercommunale
Durmenach	régie intercommunale
Emlingen	régie intercommunale
Feldbach	régie intercommunale
Ferrette	régie intercommunale
Fislis	régie intercommunale
Franken	régie intercommunale
Frœningen	régie intercommunale
Hausgauen	régie intercommunale
Heidwiller	régie intercommunale
Heimersdorf	Pas d'assainissement
Heiwiller	régie intercommunale
Hirsingue	régie intercommunale
Hirtzbach	DSP jusqu'au 19 septembre 2022
Hochstatt	régie intercommunale
Hundsbach	régie intercommunale
Illfurth	régie intercommunale
Illtal	régie intercommunale
Jettingen	régie intercommunale
Kiffis	Pas d'assainissement
Kœstlach	régie intercommunale
Levoncourt	régie intercommunale
Liebsdorf	régie intercommunale
Ligsdorf	Pas d'assainissement
Linsdorf	régie intercommunale
Lucelle	Pas d'assainissement
Luemschwiller	régie intercommunale
Lutter	régie intercommunale
Mœrnach	régie intercommunale
Muespach	régie intercommunale
Muespach-le-Haut	régie intercommunale
Oberlarg	Pas d'assainissement
Obermorschwiller	régie intercommunale
Oltingue	régie intercommunale
Raedersdorf	régie intercommunale
Riespach	régie intercommunale
Roppentzwiller	régie intercommunale
Ruederbach	régie intercommunale
Saint-Bernard	régie intercommunale
Schwoben	régie intercommunale
Sondersdorf	Pas d'assainissement
Spechbach	régie intercommunale

Steinsoultz	régie intercommunale
Tagolsheim	régie intercommunale
Tagsdorf	régie intercommunale
Vieux-Ferrette	régie intercommunale
Waldighofen	régie intercommunale
Walheim	régie intercommunale
Werentzhouse	régie intercommunale
Willer	régie intercommunale
Winkel	Pas d'assainissement
Wittersdorf	régie intercommunale
Wolschwiller	Pas d'assainissement

Les communes indiquées sans assainissement sont gérées par le service public pour l'assainissement non collectif (SPANC). Le schéma général directeur pour ces communes a été lancé en 2021 dans le cadre du contrat de territoire (voir paragraphe G). L'étude générale a été menée et sera présentée aux élus début 2022.

Elle exploite ces réseaux d'assainissement et fait l'objet :

- **D'un marché pour l'exploitation des postes de pompages et entretien des bassins d'orage**

Un nouveau marché est certifié exécutoire pour la date du 1^{er} octobre 2020 pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Il confie à la société SUEZ les principales missions suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de traitement, des postes de relèvement
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques
- ✓ Entretien des bassins d'orages

Le périmètre est défini par les limites des territoires des neuf communes formant l'ex Communauté de Communes du secteur d'Illfurth ainsi que les postes de l'ancien territoire de la CCVH.

- **D'un marché public pour l'exploitation de la station d'épuration d'Illfurth et de Spechbach**

Ce marché est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2020 pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

Il confie à la société SUEZ les principales missions suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des stations d'épuration
- ✓ Gestion des boues d'épuration
- ✓ Autosurveillance des rejets
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques

- **D'un marché de compostage et de valorisation agricole des boues**

Ce marché est confié à la société Agrivalor. Il concerne la valorisation agricole des boues de stations d'épuration de Altkirch, Illfurth, Spechbach et Illtal.

Les principales missions de ce marché sont :

- ✓ Prise en charge et transport des boues jusqu'à la plateforme de compostage
- ✓ Mise en place du mélange avec un co-produit, criblage et maturation
- ✓ Analyses des boues et du compost
- ✓ Stockage avant la valorisation agricole

- **D'une délégation de service public :**

Cette DSP est confiée à la société VEOLIA à partir du 20 septembre 2010 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 19 septembre 2022.

Elle concerne les communes membres de la communauté de communes d'Altkirch avant 2014 à savoir Altkirch, Aspach, Carspach et Hirtzbach.

2. Territoire en régie :

A. Territoire

La compétence exercée est scindée entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. La compétence eaux pluviales est du ressort des communes.

La répartition par commune est la suivante : les communes du SPANC ont un nombre d'habitants et d'abonnés nul. Les communes en assainissement collectif et celles pour lesquelles des travaux sont prévus ont un nombre d'habitants et d'abonnés positif.

	HAB	Nbre abonnés Asst	VOLUME ASST FACTURES 2021
BENDORF	214	0	
BERENTZWILLER	331	155	16982
BETTENDORF	468	0	0
BETTLACH	315	154	15749
BIEDERTHAL	315	0	
BISEL	561	241	24810
BOUXWILLER	471	0	0
COURTAVON	372	0	
DURLINSDORF	576	241	23566
DURMENACH	877	357	38136
EMLINGEN	283	125	11699
FELDBACH	454	196	16694
FERRETTE	697	356	53510
FISLIS	431	181	23769
FRANKEN	333	149	13228
FROENINGEN	758	349	
HAUSGAUEN	407	170	15449
HEIDWILLER	637	261	
HEIMERSDORF	672	0	0
HEIWILLER	177	95	7539
HIRSINGUE	2179	887	99620
HIRTZBACH	1439	0	59602
HOCHSTATT	2198	878	
HUNDSBACH	349	144	11781
ILLFURTH	2513	858	
ILLTAL	1414	502	70698

JETTINGEN	518	241	19441
KIFFIS	251	0	
KOESTLACH	517	199	21195
LEVONCOURT	249	110	13201
LIEBSDORF	331	133	14473
LIGSDORF	325	154	12989
LINSORF	329	146	16189
LUCELLE		0	
LUEMSCHWILLER	783	349	33840
LUTTER	286	144	19379
MOERNACH	584	244	24200
MUESPACH	885	396	56749
MUESPACH LE HAUT	1110	454	72206
OBERLARG	146	0	
OBERMORSCHWILLER	367	187	15402
OLTINGUE	739	329	31376
RAEDERSDORF	513	199	22087
RIESPACH	725	252	24237
ROPPENTZWILLER	705	296	42776
RUEDERBACH	390	0	0
SAINT BERNARD	562	234	29329
SCHWOBEN	237	101	8102
SONDERSDORF	352	0	
SPECHBACH	1351	639	77985
STEINSOULTZ	800	308	48787
TAGOLSHEIM	893	404	68731
TAGSDORF	308	137	12785
VIEUX FERRETTE	694	285	31184
WALDIGHOFFEN	1564	610	101843
WALHEIM	938	399	40474
WERENTZHOUSE	573	260	38292
WILLER	335	144	12729
WINKEL	323	0	
WITTERSDORF	839	345	27625
WOLSCHWILLER	482	0	
TOTAL	39 445	13 998	1 440 438

B. Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'une convention de déversement autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

Une autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau d'assainissement est en vigueur depuis fin 1998 :

✓ Compagnie franco-suisse de façonnage du papier

De plus, des conventions de déversement d'effluents agricoles issus des éleveurs laitiers pour le traitement des eaux blanches ont été établies.

C. Le réseau de collecte et le traitement des eaux usées

▪ **Réseaux, branchements et équipements**

Le réseau de la communauté de communes comprend environ 500 Km de réseaux. En raison du transfert de compétence le reste des données est en cours de vérification.

Un certain nombre d'équipements sont présents sur le réseau et se répartissent de la façon suivante :

- Déversoirs d'orage (DO) qui permettent le délestage des eaux de pluie en période de précipitation vers le milieu naturel ou un réseau dédié aux eaux pluviales. Ils permettent de conserver la pollution du temps sec et de la diriger vers la station de traitement
- Postes de régulation (PR) qui équipés de pompes permettent de réguler la quantité d'eau envoyée vers la station de traitement pour éviter qu'un déversement soit constaté en entrée de station.
- Bassins d'orage qui permettent de stocker les eaux de précipitations dans les réseaux unitaires afin de permettre un écoulement constant vers la station de traitement après la période de pluie.

Le document en annexe 2 présente par communes le nombre d'équipements et d'ouvrages présents sur le réseau. Y figurent aussi les mètres de canalisation, les ouvrages ou le nombre de branchements curés sur le territoire au cours de l'année. Y est aussi indiqué le nombre de diagnostics assainissement réalisés dans le cadre des mutations immobilières. Cette prestation fait l'objet d'un marché détenu par BF ASSAINISSEMENT depuis le 1^{er} janvier 2021.

D. Indicateurs financiers

- **Les tarifs**

Les tarifs appliqués en 2021 sont identiques aux tarifs 2020 sur décision du conseil communautaire en date du 15/12/2020.

- **La facture 120 m³**

Le tableau joint en annexe 1 détaille les tarifs au 1/1/2021 et ceux au 1/1/2022 en répartissant les parts organismes publics, fixes et variables et en indiquant les montants hors taxes et toutes taxes comprises des factures 120 m³. Il reprend aussi le prix du m³ sur la base de 120 m³ de consommation ainsi que la répartition des composantes taxes / collectivité.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle et la facturation est réalisée avec une fréquence semestrielle.

- **Autres prestations payantes**

Participation à l'assainissement collectif PAC	1500 € sans TVA
Diagnostic assainissement	150 € HT / diagnostic
Frais de branchement	10% du montant de la facture plafonné à 230 € HT

E. Les indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2021
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	33 550
D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	1
D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	1 095 T
D204.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³	variables

Indicateur	Définition	Valeur 2021
P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	60%
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	90/120
P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Un système de collecte est jugé conforme au titre de la directive ERU si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Absence de rejet significatif des réseaux de collecte des eaux usées en période de temps sec (total des déversements par temps sec pour inférieure à 5% de la charge brute de pollution organique) ; o En cas de rejets diffus, existence d'un programme de prévention des fuites ;	100%
P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. L'équipement d'épuration est jugé conforme au titre de la directive ERU si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement : o Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 22 juin 2007 ; o Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non)	Fonction step
P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Les règles et conventions précises à mettre en œuvre pour juger de la conformité font l'objet de circulaires du Ministère en charge de l'environnement (cf guide de définitions version 1.5 de septembre 2008 relative à l'application de la directive ERU 91/271/CEE) accessible par le lien suivant : http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	100%

Indicateur	Définition	Valeur 2021
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0

F. Les investissements :

L'avancement des travaux inscrits au budget est le suivant :

TRAVAUX REALISES	DEPENSES
AP20-1 : Numérisation des plans	18 810.00 €
AP20-2 : Rue du chemin de fer Durmenach	184 750 €
AP20-4 : travaux d'assainissement à Ligsdorf	605 882 €
AP20-6/7 : travaux d'assainissement Hundsbach Franken	828 700 €
AP20-10 : rue des prés à Illtal	263 000 €
Travaux sur step	50 000 €
Matériel	21 690 €

G. Bilans et perspectives :

- Le comité technique (cotech) s'est réuni afin de continuer la discussion et le travail sur l'harmonisation des tarifs. Ainsi il a soumis au conseil du 15 décembre 2021 une proposition de maintien des tarifs de l'assainissement pour l'année 2022. La grille tarifaire est présente en annexe.
- En raison de la fin de la délégation de service public pour l'agglomération d'Altkirch, les élus ont dû se positionner sur le futur mode de gestion. La décision a été prise par délibération de ne pas renouveler la DSP assainissement mais de passer en régie avec prestation de service à partir du 20 septembre 2022
- Dans le cadre de ce contrat de territoire un schéma directeur pour les communes non assainies sera lancé en 2021 afin de valider les choix de traitement des eaux usées pour ces communes : assainissement non collectif ou assainissement collectif. La décision sera prise par délibération début 2022 en fonction de la présentation de l'étude.

H. Le budget annexe Assainissement du territoire en régie

▪ **Les recettes d'exploitation**

Recettes	2021 régie
Recettes d'exploitation - Chapitre 70	3 160 560 €
Travaux - Compte 704	253 683 €
Surtaxe assainissement - Compte 70611	2 164 643 €
PAC - Compte 70613	191 250 €
Diagnostiques assainissement - Compte 7068	550 786 €
Atténuations de charges - Chapitre 014	-
Produits exceptionnels - Chapitre 77	1 640 €
Subventions d'exploitation - Chapitre 74	2 430 €
TOTAL	6 324 991,67 €

La prime pour l'assainissement collectif versée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse en 2021 pour le compte de l'année 2020 se répartie de la façon suivante :

Libellé	Montant HT
STEP Ferrette - prime d'épuration année 2019	
STEP Willer - prime d'épuration année 2019	1 420,00 €
STEP Illfurth - prime d'épuration année 2019	17 763,00 €
STEP Spechbach le bas - prime d'épuration année 2019	5 232,00 €

▪ **Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021 régie
Encours de la dette au 31 décembre	16 226 782 €
Montant remboursé durant l'exercice	1 392 571 €
- dont en capital	828 598 €
- dont en intérêts	563 972 €
Montant de l'épargne brut	1 102 876 €

▪ **Amortissements**

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissements	Montant amorti en 2021
Réseau d'assainissement	1 720 040.77 €
Subventions	655 993.57 €
TOTAL	2 376 034.34 €

▪ **Opérations de coopération décentralisée**

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

3. Territoire en délégation de service public : ancien territoire de la Communauté de communes d'Altkirch

A. Territoire

Ce territoire comprend les communes membres de l'ancienne Communauté de commune d'Altkirch avant l'intégration des communes de Heimersdorf et Hirsingue en son sein à savoir Altkirch, Aspach, Carspach et Hirtzbach.

Un contrat de délégation de service public est actuellement en cours jusqu'au 19 septembre 2022.

La répartition par commune est la suivante :

Nbre Habitants ASST	VOLUME ASST FACTURES 2021	Nbre abonnés Asst	LINEAIRE RESEAU ASST (ml)	
ALTKIRCH	10 627	519 524,00	3 539	105 000
ASPACH				
CASPACH				
HIRTZBACH				

B. Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'une convention de déversement autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

La liste des conventions de déversement a été établie dans le cadre du schéma directeur. Il s'agit maintenant de contractualiser avec les différentes entreprises.

C. Le réseau de collecte et le traitement des eaux usées

Les éléments de suivi et d'entretien du réseau de collecte et de la station d'épuration d'Altkirch sont intégrés dans le rapport annuel du délégataire présent en annexe 4. La station d'épuration d'Altkirch est aussi mentionnée dans l'annexe 3 du présent rapport.

D. Indicateurs financiers

▪ **Les tarifs et la facture 120 m3**

Les tarifs appliqués en 2021 sont ceux votés par la collectivité pour la part intercommunale et ceux actualisés de la délégation de service public signés avec VEOLIA pour la part délégataire. La facture 120 m3 est présentée dans le rapport du délégataire

F. Les investissements :

Le schéma directeur du territoire de la communauté de communes d'Altkirch a mis en évidence des travaux à mener pour régler des soucis de pollution directe ou des déversements trop importants. Un marché de maîtrise d'œuvre sera prochainement lancé pour la partie étude et réalisation de ces travaux.

L'avancement des travaux inscrits au budget est le suivant : 108 636.77 € ont été dépensé pour finaliser le projet dans le parc municipal et rue du panorama à Altkirch.

G. Le budget annexe Assainissement du territoire en DSP

▪ **Les recettes d'exploitation**

Recettes	2021 DSP
Recettes d'exploitation - Chapitre 70	798 063 €
Travaux - Compte 704	86 637 €
Surtaxe assainissement - Compte 70611	551 929 €
PAC - Compte 70613	74 400 €
Diagnostiques assainissement - Compte 7068	86 097 €
Atténuations de charges - Chapitre 014	
Produits exceptionnels - Chapitre 77	19 €
Subventions d'exploitation - Chapitre 74	50 936 €
TOTAL	1 648 081,35 €

La prime pour l'assainissement collectif versée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse en 2021 pour le compte de l'année 2020 se répartie de la façon suivante :

ALTKIRCH PRIME D'EPURATION 2021	42 968.00 €
---------------------------------	-------------

▪ **Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021 DSP
En cours de la dette au 31 décembre	362 636 €
Montant remboursé durant l'exercice	205 604 €
- dont en capital	184 215 €
- dont en intérêts	21 389 €
Montant de l'épargne brut	422 491 €

▪ **Amortissements**

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissements	Montant amorti en 2021
Réseau d'assainissement	412 246.78 €
Subventions	152 895.59 €
TOTAL	565 142.73 €

▪ **Opérations de coopération décentralisée**

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Liste des Annexes :

Annexe 1 : tarifs et factures 120 m3 du territoire en régie

Annexe 2 : Réseaux, équipements et branchements du territoire en régie

Annexe 3 : Tableau de synthèse des stations de traitement de la CCS

Annexe 4 : rapport du délégataire pour les communes en délégation de service public

Annexe 5 : rapport du prestataire du marché d'entretien des stations d'épuration et des ouvrages équipant le réseau d'assainissement

Annexe 6 : Synthèse

ANNEXE 1 : Tarifs et factures 120 m³ du territoire en régie

ANNEXE 2 : Réseaux équipements et branchements du territoire en régie

ANNEXE 3 : Tableau de synthèse des stations de traitement de la CCS

ANNEXE 4 : Rapport du délégataire des communes en délégation de service publique

ANNEXE 5 : Rapport du prestataire du marché d'entretien des stations de traitement et des ouvrages équipant le réseau d'assainissement

ANNEXE 6 : Synthèse

Nombre d'abonnés	17 537
Nombre d'abonnés en régie	13 998
Nombre d'habitants	33 550
Nombre d'abonnés en DSP	3 539
Nombre d'habitants	10 627
Nombre d'abonnés en ANC	1 882
Nombre d'habitants	2 675
Nombre d'autorisations de déversement d'établissement industriel	0
Règlement de service	Oui
Indice de connaissance de gestion patrimoniale	112/120
Longueur du réseau (ml) hors branchement	500
Nombre de points noirs	40
Volumes comptabilisés (=V facturés + dégrèvements)	1 440 438
Nombre d'interventions	
<i>Curage + ITV (ml)</i>	5 000
Nombre de diagnostic en cas de mutation	460
Stations épuration Illtal	
<i>consommation énergie (kWh)</i>	603 991
<i>consommation chlorure ferrique (T)</i>	12,30
<i>consommation polymère (Kg)</i>	1 575,00
<i>eau</i>	450,00
<i>refus de dégrillage (L)</i>	5 400,00
<i>huiles (m3)</i>	1,50
<i>nombre d'analyses</i>	12,00
<i>conformité</i>	100,00%
Stations épuration Ferrette-Vieux Ferrette	
<i>consommation énergie (kWh)</i>	109 791
<i>consommation chlorure ferrique (T)</i>	8,00
<i>eau (m3)</i>	52,00
<i>refus de dégrillage (m3)</i>	9 200,00
<i>sables (m3)</i>	8,00
<i>huiles (m3)</i>	0,00
<i>nombre d'analyses</i>	12,00
<i>conformité</i>	100,00%
Stations épuration Fislis-Oltingue-Bettlach-Linsdorf	
<i>consommation énergie (kWh)</i>	112 275
<i>consommation chlorure ferrique (T)</i>	8,00
<i>eau (m3)</i>	30,00
<i>refus de dégrillage (m3)</i>	2,00
<i>sables (m3)</i>	4,00
<i>huiles (m3)</i>	0,00

<i>nombre d'analyses</i>	12,00
<i>conformité</i>	100,00%
Rhizosphères	
<i>consommation énergie (kWh) BISEL</i>	3 616
<i>consommation énergie (kWh) FELDBACH</i>	4 693
<i>consommation énergie (kWh) RIESPACH</i>	15 757
<i>consommation énergie (kWh) MOERNACH</i>	18 432
<i>consommation énergie (kWh) KOESTLACH</i>	5 997
<i>consommation énergie (kWh) LUTTER RAEDERSDORF</i>	8 127
<i>consommation énergie (kWh) LEVONCOURT</i>	4 653
<i>consommation énergie (kWh) LIEBSDORF</i>	4 574
<i>Refus de dégrillage (m3)</i>	avec step
<i>nombre d'analyses par rhizosphère</i>	1,00
<i>conformité</i>	100,00%
Postes	
<i>consommation énergie</i>	35 000
Nombre de stations d'épuration	6
Nombre de rhizosphères	12
Nombre de lagunes	1
Quantité de boues extraites (T)	1 095
Quantité de boues matière sèche (tMS)	260
Renouvellement de canalisations (ml)	0
Taux de renouvellement	0,01%
Conduites neuves eaux usées strictes posées (ml)	2 000

Recettes (€)	6 324 992
Etat de la dette au 31 decembre (€)	16 226 782
Montant remboursé durant l'exercice (€)	1 392 571
Montant de l'épargne brute (€)	1 102 876
Amortissements (€)	1 720 041,00

TRAVAUX REALISES	
AP20-1 : Numérisation des plans	18 810.00 €
AP20-2 : Rue du chemin de fer Durmenach	184 750 €
AP20-4 : travaux d'assainissement à Ligsdorf	605 882 €
AP20-6/7 : travaux d'assainissement Hundsbach Franken	828 700 €
AP20-10 : rue des prés à Illtal	263 000 €
Travaux sur step	50 000 €
Matériel	21 690 €